## Annulation main courante

-----

Par Carine83

Bonjour, il y a quelques semaines je me suis disputee avec mon conjoint. Il y a eu des insultes et il m'a bousculée. C'etait la première fois qu'il avait ce genre de comportement. Je precise que nous sommes ensembles depuis de nombreuses années. Suite a cet evenement j'etais choquée et j'ai suivi le conseil d'une personne qui m'a conseillé de deposer une main courante au cas où ce que j'ai fait. Depuis je me suis expliquée avec mon conjoint et nous sommes passés au dessus de cette dispute. Je ne lui ai pas parlé de cette main courante et je vis dans l'angoisse qu'il y ait une suite car J'ai lu que les mains courantes en cas de violence conjugale pouvaient être transmises au procureur sans l'accord de la victime. Je souhaite donc annuler cette demarche. Comment puis-je m'y prendre?

-----

Par janus2

Bonjour,

Il n'y a rien à faire...

Même dans le cas d'une plainte, la retirer ne stoppe pas l'action publique. Il n'y a qu'au cinéma...